

**RESEAU NATIONAL DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS
(RNDDH)**

**12 janvier 2010 – 12 janvier 2011 : le
RNDDH dresse le bilan de la situation du
pays un an après le séisme**

10 janvier 2011

SOMMAIRE

	PAGES
Introduction	1
I. SITUATION GENERALE DU PAYS AU LENDEMAIN DI SEISME	1
II. RECENSEMENT DES CAMPS ET DES PERSONNES DEPLACEES	3
III. SITUATION DU PAYS SUR LE PLAN SOCIAL	3
A. Interventions humanitaires	3
B. Relocalisation des victimes du 12 janvier 2010	4
C. Conditions générales de vie dans les sites de relocalisation et les camps	5
✓ A Port-au-Prince	5
✓ A Petit-Goave	6
✓ A Jacmel	7
D. Dépravation des jeunes	8
E. Abris transitionnels	8
F. Evaluation des bâtiments	8
G. Santé dans les camps	9
H. Propagation du choléra dans les camps	9
I. Cas de personnes assassinées sous prétexte de propager le choléra	10
✓ Dans le département du Centre	10
✓ Dans le département du Sud	11
✓ Dans le département de la Grand'Anse	11
J. Personnes à déficience motrice	13
K. Reprise des activités scolaires	13
L. Office des Nations-Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires	14
M. Intempéries	16
IV. SITUATION DU PAYS SUR LE PLAN POLITIQUE	17
A. Sécurité	17
B. Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH)	18
✓ Membres avec droit de vote	18
✓ Membres haïtiens	18
✓ Membres internationaux	18
✓ Membres sans droit de vote	19
C. Elections	19

V. SITUATION DU PAYS SUR LE PLAN ECONOMIQUE **22**

VI. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS **23**

INTRODUCTION

Le 12 janvier 2010, en *trente-cinq* (35) secondes, la vie de millions d'haïtiens a changé, l'espace d'un violent séisme de magnitude 7.3 sur l'échelle de Richter. Les pertes humaines et matérielles sont incommensurables : plus de *trois cent mille* (300.000) personnes ont perdu la vie, *deux cent cinquante mille* (250.000) sont blessées, des dizaines de milliers sont portées disparues, *six mille* (6.000) autres sont amputées et près d'*un million neuf cent mille* (1.900.000) sont sans abris.

Un an après ce séisme dévastateur, comment se présente la situation générale du pays sur les plans social, économique et politique ? Le pouvoir en place, a-t-il tenté d'apporter une solution satisfaisante aux graves problèmes auxquels le pays fait face depuis le 12 janvier 2010 ? Quelle est le bilan des interventions humanitaires ?

Ce sont autant de questions auxquelles le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) tentera de répondre par la publication de ce rapport, à l'occasion du premier anniversaire de ce douloureux événement.

I. SITUATION GENERALE DU PAYS AU LENDEMAIN DU SEISME

Le 12 janvier 2010, à 16 :53, un puissant tremblement de terre a frappé Haïti. La région métropolitaine de ***Port-au-Prince, Léogane, Grand-Goave, Petit-Goave***, les départements du ***Sud-est*** et des ***Nippes*** ont été particulièrement touchés. Une épaisse poussière enveloppait les zones sévèrement affectées.

Dans les premières heures suivant le séisme, Haïti a été complètement paralysée et coupée du reste du monde. Les différentes institutions, savoir, l'Etat, la Famille, l'Eglise, ont été profondément touchés. Surprises devant l'ampleur de la catastrophe, les associations et organisations de la société civile ont mis du temps pour organiser les secours. L'intérêt, dans un premier temps portait sur le sort des proches. Les interventions se faisaient sélectives. Des survivants, en quête de soins médicaux, n'ont pas été pris en charge tandis que d'autres, encore sous les décombres, en vie, appelaient à l'aide. Nombre d'entre eux n'ont pas été secourus.

La population, paniquée, courait dans toutes les directions à la recherche de parents et d'amis. Des compatriotes, vivant à l'étranger tentaient vainement d'entrer en contact avec les membres de leur famille. N'était-ce la solidarité citoyenne qui a porté les haïtiens à s'entraider, les pertes humaines auraient été encore plus lourdes. Toutefois, nombre de citoyens, convertis en secouristes sans formation de base en matière de secourisme et de premiers soins, ont dû recourir à des moyens forts en vue de sauver des vies humaines. Plusieurs ont

procédé à des amputations de membres supérieurs ou inférieurs dans des conditions extrêmement difficiles, avec des outils à leur portée : machette, couteau, scie à métaux, etc. Pis encore, les amputés ont été obligés de se faire soigner, autant que faire se peut, dans les rues, sous des toiles et des bouts de plastique transformés en tentes. Les centres hospitaliers locaux sont débordés, certaines victimes sont évacuées en République voisine. La communication téléphonique et cellulaire a été quasiment interrompue. La circulation automobile était paralysée, des milliers de cadavres et les décombres de bâtiments effondrés jonchaient les rues. Les survivants cherchant refuge en des endroits plus sûrs que leur propre maison, ont aussi occupé les rues. Parallèlement, le commerce formel et informel, lourdement éprouvé par le séisme, était suspendu. Les pompes à essence étant fermées, le carburant était introuvable sur le marché. La compagnie fournissant l'énergie électrique a suspendu tout service en raison du fait que des centrales thermiques ont été endommagées et des câbles de haute tension, coupés, allongés par terre. Toutes les activités sociales, culturelles, politiques et économiques ont été figées. ***L'image du pays au lendemain du séisme s'apparentait à l'horreur.***

Pour éviter toute éventuelle complication sur la santé de la population, le **Centre National des Equipements** (CNE) a procédé, dans l'indignité la plus totale, au ramassage des cadavres qui se trouvaient dans les rues. Ces corps ont été enterrés dans des fosses communes creusées pour l'occasion. Aucune identification n'a été tentée par les autorités établies. Parallèlement, des parents ont dû inhumer leurs proches, enveloppés, pour la plupart dans des draps et sans procéder aux rites funéraires habituels. Nombre de corps sont restés sous les décombres.

La communauté internationale est rapidement intervenue. L'aide humanitaire s'est manifestée dans divers domaines : la santé, la relocalisation des victimes, la distribution d'eau et de nourriture, etc. Des levées de fonds se tiennent un peu partout à travers le monde, au nom du pays. Des artistes étrangers ne sont pas restés indifférents. Des concerts sont donnés au profit d'Haïti. Des promesses d'argent sont faites par plusieurs pays.

L'Etat Haïtien, dépassé par les événements dans les premiers jours qui ont suivi ce cataclysme, s'est donné la mission d'adresser les divers problèmes auxquels font face les survivants du 12 janvier 2010. La communauté internationale, très présente sur le sol haïtien depuis le séisme, affirme être déterminée à aider le peuple haïtien à repartir sur de nouvelles bases.

II. RECENSEMENT DES CAMPS ET DES PERSONNES DEPLACEES

Au lendemain du séisme, le nombre de personnes ayant investi les rues, les places publiques, les espaces privés convertis en sites d'hébergement, était globalement estimé à *un million trois cent mille* (1.300.000). Aujourd'hui, le nombre de personnes dans les rues est de *un million cinquante-huit mille huit cent cinquante-trois* (1.058.853)¹, selon la répartition suivante :

Communes	Nombre de sites	Nombre d'abris	Nombre de personnes
Carrefour	145	28.849	120.748
Cité Soleil	46	14.017	61.687
Croix des Bouquets	85	13.021	54.908
Delmas	255	66.195	287.294
Ganthier	7	1.217	4.195
Port-au-Prince	169	62.994	278.049
Tabarre	80	12.720	55.193
Pétion-ville	100	20.570	97.445
Grand Goave	41	2.464	10.772
Gressier	40	4.041	17.943
Jacmel	22	2.064	9.033
Léogane	125	7.783	33.464
Petit-Goave	84	6.587	28.122
Total	1199	242.522	1.058.853

III. SITUATION DU PAYS SUR LE PLAN SOCIAL

A. Interventions humanitaires

Au lendemain du séisme du 12 janvier 2010, plusieurs agences internationales sont présentes sur le terrain, offrant leur support et leur solidarité au peuple haïtien. Certaines d'entre elles interviennent dans le domaine de la santé, d'autres apportent leur soutien aux victimes dans l'alimentation, l'assainissement, la distribution de tentes, le pourvoi en eau potable, en médicaments, etc.

Cependant, dans les premiers jours, l'aide humanitaire n'est pas coordonnée. Les victimes sont traitées dans l'indignité la plus totale. Des kits alimentaires sont héliportés et lâchés aux victimes, créant ainsi la pagaille. Par la suite, la technique des cartes est introduite par les agences humanitaires. Cependant, elle est mise sur pied dans la plus grande opacité. Les critères de choix des

¹ Sources : CCCM, OIM, Haïti Camp Coordination / camp management cluster

bénéficiaires, les jours, heures et lieux de distribution sont souvent ignorés des victimes. Conséquemment, l'aide n'arrive pas aux nécessiteux.

De plus, la communauté internationale a ostensiblement écarté le gouvernement haïtien dans la gestion de l'aide. Cependant, une lutte de visibilité est déclarée entre les différentes agences internationales. L'échec des interventions a porté la communauté internationale à se regrouper autour de l'**Office des Nations-Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires** (OCHA) qui est appelée, à travers *douze* (12) clusters intervenant dans des domaines spécifiques, à coordonner l'aide humanitaire.

B. Relocalisation des victimes du 12 janvier 2010

Le gouvernement PREVAL / BELLERIVE a réquisitionné plusieurs milliers de tentes en vue de les distribuer aux familles victimes, ce, parallèlement aux distributions effectuées par les agences humanitaires. De plus, L'Etat haïtien, dans l'idée de porter les personnes déplacées à abandonner les places publiques a déclaré d'utilité publique *huit* (8) propriétés totalisant *cent cinquante* (150) carreaux de terre.

Cependant, ces propriétés sont très éloignées du centre métropolitain et des anciennes résidences des victimes. Elles sont dénudées, poussiéreuses, abandonnées et totalement dépourvues d'infrastructures de base et d'activités commerciales. Elles sont pour la plupart situées dans les bassins de réception des affluents des bassins versants. D'autres sont localisés dans des endroits marécageux ou sur des sols spongieux.

Les travaux d'aménagement et d'assainissement de ces propriétés ont été réalisés par des agences internationales qui ont placé sur ces sites des toilettes mobiles, des douches et des réservoirs mobiles. Des espaces ont aussi été prévus pour l'installation de la force publique, des établissements scolaires et des centres de santé. Cependant, les familles relocalisées sont obligées d'abandonner les tentes, les bouts de toile et de plastique pour se retrouver sous de nouvelles tentes.

Certains espaces spontanément envahis au lendemain du séisme du 12 janvier 2010 ont été évacués. En plusieurs endroits, les propriétaires ont dû recourir à la force pour contraindre les occupants de leur terrain à vider les lieux. En d'autres endroits, le déguerpissement se fait à l'amiable. A titre d'exemple :

- ✓ Les victimes relocalisées à **Corail Cesselesse** proviennent, pour la plupart, du camp du terrain de Golf. Leur relocalisation a été l'objet de discussions à l'amiable.

- ✓ Les victimes réfugiées au centre d'hébergement **Sœurs Salésiennes / Frères Salésiens de Don Bosco** ont été forcées de laisser les lieux après réception de *deux mille cinq cents* (2.500) à *cinq mille* (5.000) gourdes. Elles n'ont pas été relocalisées.
- ✓ *Cent cinquante* (150) familles victimes qui occupaient le terrain de jeu se trouvant à la Rue **Monseigneur Guilloux**, Impasse **Sahe**, ont été forcées par des jeunes du quartier, à vider les lieux suite à une attaque perpétrée par ces derniers le 30 octobre 2010. Au cours de cette attaque, les tentes, les bâches des victimes ont été détruites, leur réservoir d'eau mobile ainsi que leurs effets personnels ont été emportés. Ces familles n'ont pas été relocalisées.

Aujourd'hui encore, des propriétaires de terrain sont à couteaux tirés avec les occupants. D'une part, les propriétaires veulent récupérer leurs terres et d'autre part, les victimes ne savent pas où se rendre. Certains, eux-mêmes anciens propriétaires n'ont pas les moyens de déblayer leurs maisons effondrées ou de procéder aux réparations nécessaires. D'autres, anciens locataires, après avoir tout perdu, ne peuvent pas louer une nouvelle maison.

C. Conditions générales de vie dans les sites de relocalisation et les camps

Si des victimes du séisme se sont réfugiées sur les places publiques ou ont investi les rues, d'autres se sont retranchées en des endroits à risque tels que les flancs de montagne, les lits majeurs et mineurs des rivières, etc.

Toutefois, aujourd'hui encore, à **Port-au-Prince**, à **Petit-Goave** et à **Jacmel**, la situation des personnes déplacées ne s'est en rien améliorée. Ces dernières continuent de croupir dans la crasse, la promiscuité et dans une vulnérabilité grandissante.

A Port-au-Prince

Au cours du mois d'avril 2010, le transfert des personnes des places publiques vers les sites de relocalisation **Corail Cesselesse**, **Canaan**, etc. a démarré.

Aujourd'hui, un an après, les tentes distribuées tant par le gouvernement que par les agences humanitaires sont complètement abîmées par les intempéries. Les victimes les ont rapiécées ou, au pire des cas, elles sont obligées de retourner sous des tentes fabriquées par elles-mêmes en toile.

Si des toilettes ont été placées sur certains sites de relocalisation, en d'autres endroits, elles sont inexistantes, ce qui porte les victimes à faire leurs besoins à

même le sol ou dans des sachets en plastique. Tel est le cas de plusieurs camps situés dans la commune de **Port-au-Prince**. Il faut aussi signaler que les toilettes sales et nauséeuses, sont maltraitées par des utilisateurs qui éclaboussent les sièges avec des matières fécales. Même les espaces installés pour le bain ne sont pas épargnés car, des personnes déplacées les utilisent aussi pour y faire leurs besoins. Cette situation, constatée dans plusieurs sites de relocalisation et plusieurs camps d'hébergement, constraint certains déplacés à utiliser des sachets en plastique ou à se rendre en des endroits environnant les camps où ils font leurs besoins à même le sol. Les sachets remplis de matières fécales sont jetés dans les poubelles placées aux environs des camps ou à l'intérieur même des camps et dégagent une odeur pestilentielle surtout au moment où le soleil est au zénith.

Les institutions responsables de la vidange des latrines ne les récurrent pas de manière régulière et, quand elles le font, ce travail est réalisé en plein jour ce, dans l'irrespect total des déplacés se trouvant dans les sites au moment du nettoyage.

Les enfants en âge d'être scolarisés qui se retrouvent aujourd'hui dans les sites de relocalisation n'ont pas accès à l'instruction, faute de moyens financiers et, l'Etat haïtien ne semble pas s'intéresser à leur sort. En effet, dans les rares camps où sont établies des écoles, tous les enfants ne peuvent être accueillis. A titre d'exemple, à **Canaan III** où vivent *deux mille cinq cents* (2.500) familles pour *douze mille cinq cents* (12.500) personnes, dont plus de *huit cent trente-quatre* (834) enfants, seulement *cent cinquante* (150) d'entre eux fréquentent l'école installée sur le site, ce, moyennant le paiement par leurs parents des frais d'inscription estimés à *cent* (100) gourdes.

A Petit-Goave

Les sites **Pont Caïman**, **Alonzo Rodriguez**, **Mapou**, **Haut Gaston**, **Parc Bob** et **Nan Regal** pour ne citer que ceux-là, sont en général dépourvus de tout. Les personnes déplacées qui s'y trouvent, sont abandonnées à elles-mêmes. Elles vivent dans la crasse, la poussière et la désolation, sous des tentes, qui, constituées pour la plupart de prélatas, sont déchirés. Ces camps ne sont que rarement dotés de douches et de toilettes qui, lorsqu'elles existent, sont tenues dans des conditions hygiéniques malsaines. Les adultes ainsi que les enfants de ces camps, sont obligés de prendre leur bain au vu de tous et de faire leurs besoins à même le sol ou dans des sachets noirs. Ceci attire les porcs et les animaux rongeurs qui cherchent à se régaler. Ces sites ne sont pas alimentés en eau et en électricité. Dès six (6) heures du soir, tout le monde, particulièrement les femmes, sont tenues de rentrer en raison de l'obscurité et de son corollaire, l'insécurité.

L'eau, dans plusieurs camps, constitue une source de problèmes. Quand elle existe, elle n'est pas potable et génère des maladies telles que la grattelle, la galle, l'éruption de boutons et les infections vaginales. Les enfants et les personnes âgées, sont les plus exposés.

Les eaux usagées stagnent tout autour des camps d'hébergement portant les personnes qui y vivent à patauger dans des eaux boueuses, sales et puantes. De plus, les détritus ménagers sont éparpillés dans les camps et dégageant une odeur nauséeuse.

A **Haut Gaston**, un trou est utilisé comme déversoir pour les déchets ménagers et humains de ceux qui y vivent. Les toilettes, tenues dans de mauvaises conditions, sont remplies et ne sont pas curées. Elles ne sont pas utilisées par les habitants du site. Conséquemment, les déplacés se servent de sachets noirs pour faire leurs besoins. Ces sachets, éparpillés partout dans le site additionnés aux fatras, libèrent une odeur repoussante.

Au camp **Nan Regal**, situé non loin de la **Rivière Sèche**, les toilettes sont placées tout près des tentes. Elles sont remplies et dégagent une odeur nauséabonde. De plus, pour se pourvoir en eau, les déplacées de ce site doivent parcourir des kilomètres.

Au camp **Parc Bob**, où l'eau est un luxe, les enfants ont des boutons sur tout le corps et plusieurs femmes se plaignent de souffrir d'infections vaginales.

A Jacmel

Hormis les sites **Mayard** et **Wolf 1**, tous les sites et camps d'hébergement de **Jacmel** font face à des problèmes de tous ordres : insalubrité, hygiène, absence d'eau potable, absence de toilette, insécurité etc.

Lors des pluies, les camps d'hébergement sont inondés. Les tentes distribuées aux victimes qui, pour la majorité, sont dépourvues de plancher, portent les occupants à patauger dans la boue. Leurs effets personnels sont abîmés ou emportés par les eaux.

Au camp localisé à la **Place Toussaint Louverture**, les personnes déplacées sont livrées à elles-mêmes. Elles n'ont ni toilettes ni eau potable. Elles ne bénéficient d'aucune intervention de l'Etat haïtien ni des organisations non gouvernementales travaillant dans la région. Paradoxalement, ce camp est situé en face de la Mairie de **Jacmel**.

Au camp situé au **Portail de Léogane** appelé encore **Camp Sainte Hélène**, les mêmes constats sont faits. Les personnes déplacées évoluent dans des

conditions telles que plusieurs d'entre elles ont préféré retourner chez elles en dépit de l'état délabré de leurs maisons.

D. Dépravation des jeunes

Depuis le séisme, les jeunes, particulièrement les filles, regroupés dans les camps sont livrés à eux-mêmes. Les parents, décapitalisés, n'arrivent plus à pourvoir aux besoins de leurs enfants qui, de ce fait, échappent totalement à leur contrôle. Ils détiennent leur propre tente et subviennent eux-mêmes à leurs besoins. Dans certains cas, ils cohabitent avec d'autres jeunes et mènent une vie de dépravation.

Force est de constater que plusieurs d'entre eux ont décidé de pratiquer la prostitution. D'autres vivent déjà en concubinage. Par conséquent, de nombreux cas de grossesses précoces sont enregistrés.

E. Abris transitionnels

Depuis le mois d'août 2010, la communauté internationale développe des projets de remplacement des tentes par des abris transitionnels qui sont constitués en **Hard Bord**, en bois et en métal. Ces abris sont distribués aux familles recensées sur les sites de relocalisation ou les camps d'hébergement. Toutefois, certaines organisations humanitaires ne tiennent pas compte de la taille des familles et leur octroient des maisonnettes de 16 m², de *trois* (3) ans de viabilité.

F. Evaluation des bâtiments

Au cours du mois de mars 2010, le **Ministère des travaux Publics, Transport et Communication** (MTPTC), supporté par **la Banque Mondiale (BM) et l'Agence Américaine pour le Développement International** (USAID), a mis sur pied une cellule devant procéder à l'évaluation après-séisme de la sécurité des bâtiments dans les régions touchées. *Trois cents* (300) ingénieurs spécialisés dans ce domaine ont été déployés pour l'évaluation d'un total de *neuf cent mille* (900.000) bâtiments dont *quatre cent mille* (400.000) situés dans la zone métropolitaine et ses environs.

Jusqu'au 28 octobre 2010, *trois cent dix-huit mille* (318.000) maisons ont été évaluées. Parmi elles, *cent soixante onze mille sept-cent-vingt* (171.720) sont jugées habitables et sans danger, *quatre-vingt-un mille quatre-vingt-dix* (81.090) sont endommagées et nécessitent des réparations et *soixante cinq mille cent quatre-vingt-dix* (65.190) sont jugées non habitables².

² Banque Mondiale Permanent URL for this page: <http://go.worldbank.org/RLNLJ7UYE0>

Après cette évaluation, aucun suivi n'a été fait. Conséquemment, certains propriétaires ont procédé à la réparation de leur maison, en dépit du classement de celles-ci comme devant être démolies. Au cours de ces réparations, des pertes humaines supplémentaires en divers zones métropolitaines ont été enregistrées notamment à **Port-au-Prince**, à **Delmas**, à **Pétion-ville** et à **Carrefour**, etc.

Aujourd'hui encore, les réparations continuent, dans l'ignorance des résultats de l'évaluation. Les constructions anarchiques se poursuivent, sans aucune supervision de l'Etat. Aucune norme n'a été élaborée en matière de construction alors que le gouvernement avait annoncé à grand renfort de publicité que les propriétaires étaient tenus d'attendre la mise en œuvre des exigences de sécurité avant de s'adonner à des activités de construction.

G. Santé dans les camps

Après le séisme, seul le secteur de la santé semble être arrivé à s'organiser. Un peu partout dans le pays, des cliniques mobiles sont établis. Les soins sont gratuitement octroyés et, des médicaments sont offerts aux victimes. Des institutions telles que Médecins sans Frontières, Médecins du Monde, USNS comfort, Department of Defense Medical, US department and Human Services, International Medical Corp, Association des Médecins Haïtiens à l'Etranger, Croix Rouge, Croix Rouge Internationale, Sécurité Civile de la France, le Corps Médical de la République Dominicaine et la Brigade Cubaine sont intervenus efficacement en vue de sauver des vies humaines. L'**Organisation Mondiale de Santé** (OMS) a fourni gratuitement aux hôpitaux publics et privés des médicaments pour les victimes.

Aujourd'hui, les soins de santé, pour la plus grande part, sont octroyés par les médecins haïtiens, par les médecins cubains présents en Haïti dans le cadre de la coopération bilatérale Haïti/Cuba et par des médecins travaillant dans les organisations internationales établies dans le pays bien avant le séisme.

H. Propagation du Choléra dans les camps

Depuis la mi-octobre 2010, une épidémie de choléra frappe le pays. Le foyer de l'épidémie a été découvert dans les départements du **Centre** et de l'**Artibonite**, reliés entre eux par le **Fleuve Artibonite**.

Aujourd'hui encore, le choléra se propage avec une vitesse vertigineuse au point qu'il s'est installé dans tous les départements géographiques du pays. En effet, selon les chiffres officiels, le choléra a déjà touché, au 6 janvier 2011 *cent soixante onze mille trois cent quatre* (171.304) personnes parmi lesquelles, *trois mille six cent cinquante et une* (3651) sont décédées.

Dans le cadre de cette épidémie, la **Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti** (MINUSTAH) est pointée du doigt. Il est reproché aux agents népalais basés à **Mirebalais** d'avoir creusé *deux* (2) fosses qui, reliées aux rivières **Boukan Kanni** et **Jenba**, *deux* (2) affluents du **Fleuve Artibonite**, par des tuyaux en *polychlorure de vinyle*, leur permettaient de déverser les eaux ménagères et les matières fécales.

Ces tuyaux ont été enlevés après maintes protestations. Cependant, il n'en demeure pas moins que les agents népalais de la MINUSTAH sont considérés comme étant le vecteur de cette maladie. Parallèlement, la MINUSTAH dément son implication dans la propagation de cette maladie.

Aujourd'hui, plusieurs camps sont contaminés. Les centres de réhydratation orale installés dans les camps ou à proximité de ces derniers sont dépassés, compte tenu de la quantité des personnes atteintes. Ces centres reçoivent en moyenne *neuf* (9) à *dix* (10) cas par jour. Dépendamment de la gravité des cas, les personnes infectées sont directement transférées aux **Centres de Traitement du Choléra** (CTC). Ces derniers, faute d'espace, sont situés dans des endroits éloignés des camps et fournissent un travail disproportionnel par rapport à leurs moyens limités.

Les paysans du Département de l'**Artibonite** ont peur de récolter leurs denrées irriguées par les eaux du **Fleuve Artibonite**. De plus, l'**Artibonite**, réputée comme étant la principale zone de production de riz en Haïti, souffre aujourd'hui de cette épidémie en raison du fait que les rizières sont irriguées par le **Fleuve Artibonite**. Conséquemment, les consommateurs sont réticents à utiliser le riz de l'**Artibonite**, par crainte d'être atteints de la maladie.

I. Cas de personnes assassinées sous prétexte de propager le choléra

Au moins *vingt-huit* (28) personnes, prêtres de vodou et vodouisants pour la plupart, accusées d'avoir créé et utilisé une poudre qui génère les mêmes symptômes que le choléra, ont été assassinées par décapitation ou par carbonisation.

✓ Dans le Département du Centre

Seize (16) personnes sont tuées dans diverses régions du département du **Centre** dont :

1. Léon Matin
2. Cérilus Désarmes
3. Sonel Sauterre
4. Espéra Pierre

5. Mésidor Déinord ;
6. Jean Fednel ;
7. Ti tonton ainsi connu ;
8. Pye Kase ainsi connu ;
9. Ti Kata ainsi connu.

- ✓ Espéra PIERRE est tué par son neveu qui l'a accusé d'avoir donné la mort à Saint Verdieu PIERRE par empoisonnement avec la poudre de choléra. Dans le cadre de ce dossier, *quatre (4)* personnes sont arrêtées. Il s'agit de :
 - Yphosia Pierre, la femme de Saint Verdieu Pierre ;
 - Vitése Pierre
 - Saintéma Pierre
 - Modener Pierre
- ✓ Mésidor DEINORD est un prêtre de vodou. Il a été tué à l'entrée de la ville de **Thomassique** et sa maison a été incendiée.

D'autres personnes accusées d'avoir la poudre en leur possession, sont aussi recherchées par la population. Elles ont la vie sauve grâce à l'intervention des forces de l'ordre. Il s'agit entre autres de Jean Mary Sauterre dont le frère Sonel Sauterre est lynché, Elad Chauvette, Castro Défaite, Zandolit ainsi connu. Ils sont tous accusés de faire partie d'une association de malfaiteurs qui tue les gens par le biais de la poudre de choléra. De plus, la femme de Déinord Mésidor, oungan lynché et dont la maison est incendiée, ainsi que Raphaël ainsi connu sont sauvés suite à l'intervention conjointe de la PNH, de la MINUSTAH aidées de l'instance judiciaire de la commune de **Hinche**.

✓ *Dans le Département du Sud*

*Deux (2) personnes ont perdu la vie dans le **Sud**. Il s'agit de Germeille DELINORD et Ti Paul ainsi connu. Ils sont tués le 3 janvier 2011 à Casse, Première section Vérone, dans la commune **Les Anglais**.*

✓ *Dans le Département de la Grand'Anse*

Plusieurs personnes, vodouisantes pour la plupart, sont assassinées. A titre d'exemple :

1. Pierre Mérисier, Prêtre de vodou. Il a été décapité. Le reste de sa dépouille a été carbonisée ;
2. Mercelor Cadet alias Djakout est décapité à Fond Cochon ;
3. Merlais ainsi connu est décapité à Datino ;

4. Extrême ainsi connu est carbonisé ;
5. Malherbe ainsi connu est carbonisé devant le sous-commissariat de Carrefour Barque, à l'entrée de la ville de **Jérémie** ;
6. Javksi ainsi connu est décapité à fond Cochon, dans la localité de Pennsik ;
7. Ti Méri ainsi connu est assassiné à Fond cochon.

Toujours dans ce département, nombreuses personnes, accusées d'avoir en leur possession la poudre de choléra, ont été l'objet d'attentat à leur vie. Gravement blessées pour la plupart, elles ont été hospitalisées. Il s'agit entre autres, de :

- ✓ Jackson Cadet, fils de Mercelor Cadet qui a été décapité ;
- ✓ Emmanuel Merveille ;
- ✓ Ti Merès ainsi connu ;
- ✓ Malpigeon ainsi connu.

Certaines personnes accusées d'avoir en leur possession de la poudre de choléra, ont été arrêtées. D'autres sont gardées à vue pour leur implication dans les actes d'assassinat et de tentative d'assassinat à l'encontre de citoyens, sous prétexte que ces derniers avaient en leur possession la poudre de choléra. Les personnes arrêtées répondent aux noms de :

1. Luckner Jean François ;
2. Olfort Frénel ;
3. Jacinthe Jameson ;
4. Legagneur Ronald ;
5. Leganeur Frénel alias Pierrolien ;
6. Legagneur Dieucer ;
7. Jean Louis David ;
8. Bellesroches Michel ;
9. Chavannes Jonal;
10. Alexandre Willy;
11. Bélizaire Brénel ;
12. Jean Mario Desrasin ;
13. Laguerre Mackendy;
14. Jean Louis David alias Polermo ;
15. Léolien Samuel alias koufe ;
16. Charles Junior alias kokobe ;
17. Alexandre Jean Mary ;
18. Annis Daphnie ;
19. Dorival Minouche alias Alexie ;
20. Etienne Kénèl alias Se Koupam ;
21. Laguerre Damois alias Néant ;

22. Raymond Lucien alias Ti Lino ;
23. Auguste Emmanuel alias Manno ;
24. Pierre Wilson ;
25. Fortuné Beaujour ;

J. Personnes à déficience motrice

Le nombre de personnes à déficience motrice a considérablement augmenté après le séisme du 12 janvier 2010. Aujourd’hui environ *huit cent cinq mille* (805.000) personnes sont frappées d’une déficience physique. Aucun plan spécifique n’est élaboré en leur faveur dans le cadre des interventions humanitaires et du plan de reconstruction du pays.

K. Reprise des activités scolaires

Les activités scolaires suspendues en raison du séisme, ont repris en avril 2010, après environ *trois (3)* mois. Le gouvernement haïtien a accordé une subvention aux écoles congréganistes touchées par le séisme. Plusieurs bâtiments sont remplacés par des structures semi-permanentes ou des abris provisoires.

A contrario, les établissements laïques ont été, dans un premier temps, ignorés par l’Etat. Cette politique de deux poids, deux mesures a occasionné la fermeture de nombreuses écoles laïques dont les propriétaires n’ont pas été en mesure de procéder à temps, aux réparations ou aux constructions nécessaires. Conséquemment, plusieurs élèves n’ont pas pu boucler l’année scolaire 2009 / 2010.

Aujourd’hui, force est de constater que les enseignants et les élèves ont repris leurs activités académiques avec une psychose de peur. A la moindre secousse sismique, au moindre bruit s’apparentant à une secousse sismique, à la moindre rumeur de séisme, ils s’affolent et se mettent à courir dans tous les sens, provoquant ainsi des bousculades souvent soldées par des blessures parfois graves. A titre d’exemple :

- ✓ Le 12 Octobre 2010, le passage d’un bulldozer à proximité du Collège Saint Louis de **Jacmel** situé à la Rue Barranquilla a suscité un vent de panique chez les enseignants et les élèves de cet établissement. Au moins *dix (10)* personnes ont été blessées.
- ✓ Le 18 octobre 2010, à l’Ecole Chrétienne Evangélique de **Jacmel**, située à la Rue Pétion, des vibrations provoquées par le démarrage des moteurs de la centrale thermique de l’Electricité d’Haïti (ED’H) ont porté des

enseignants ainsi que des élèves à vider précipitamment les locaux de l'établissement.

- ✓ Le 19 octobre 2010 dans l'après-midi, un bulldozer passant non loin du **Lycée Pinchinat** de **Jacmel** a provoqué une vibration du sol, s'apparentant à un tremblement de terre. Une panique générale s'en est suivie au cours de laquelle, des enseignants ainsi que des élèves se sont mis à courir dans tous les sens. Au moins *huit* (8) personnes ont été blessées.
- ✓ Le 11 novembre 2010, une secousse sismique produite à **Carrefour**, aux heures de cours a porté des enseignants et des élèves à abandonner les locaux de leurs établissements scolaires, dans une panique généralisée.
- ✓ Le 17 novembre 2010 dans la matinée, des établissements scolaires situés à l'**Avenue Christophe** et à **La Fleur Ducheine** sont le théâtre d'une vive tension suite aux rumeurs de tremblement de terre. Plusieurs enseignants et élèves ont été blessés.

L. Office des Nations-Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires

Au lendemain du séisme, plusieurs agences internationales, dans un élan humanitaire fraternel, sont intervenues en Haïti dans plusieurs domaines. Mal coordonnées au début des interventions, les agences internationales ont accepté de continuer à travailler sous la coordination de l'**Office des Nations-Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires** (OCHA).

L'aide humanitaire passe par les agences internationales qui exécutent des projets élaborés souvent sans la participation des principales victimes. Le personnel de ces agences internationales, étranger pour la plus grande majorité, arrive difficilement ce, aujourd'hui encore, à communiquer dans l'une des *deux* (2) langues nationales du pays et ne maîtrise pas la réalité du terrain. En effet, des personnalités qui souvent n'inspirent aucune confiance à la population en raison de leur implication dans des actes de malversation, sont recrutées par ces agences internationales pour l'implémentation de projets à caractère social. En conséquence, nombreux sont les projets qui ne sont pas bien accueillis par la population ou qui ne répondent pas aux réalités sociales et culturelles du pays. Ces projets suscitent la grogne et la frustration au sein de la population, leur impact n'est donc pas mesurable.

Les problèmes susmentionnés résultent de la non-transparence, du manque de communication, de l'utilisation à outrance d'un personnel étranger dans la mise en œuvre de ces projets. Les risques de fraudes, de malversation, de

corruption, de détournement sont en outre énormes et incontournables. En raison de la fragilité du pays, souvent, l'aide est détournée pour être réaffectée dans des projets à caractère éphémère tel que l'assistance aux victimes douragans, d'inondations, etc.

Il est important de signaler que la raison pour laquelle les organisations internationales canalisent l'aide à travers les agences internationales est que les sociétés civiles et les structures de base sont en Haïti très faibles. L'Etat pour sa part est considéré comme étant corrompu et quasiment inexistant.

Aujourd'hui, un an après le séisme, plusieurs agences internationales ont quitté le pays. Cependant, d'autres organisations installées bien avant le séisme, continuent d'apporter, autant que faire se peut, leur aide à la population en détresse. Il s'agit entre autres de CONCERN Worldwide, l'Union Européenne, OXFAM GB, OXFAM Intermonde, Christian Aid, MCC, FLM, Action AID, ACT Alliance, ICCO, Developpement et Paix, Finn Church Aid, Trocaire, CARE, Médecins Sans Frontières, Médecins du Monde, CRS, PAM, ACF, Compassion Internationale, World Vision, Save the Children, UNICEF, Plan, Samaritan's Purse, Handicap International, etc. Cependant, certaines d'entre elles ne respectent pas les normes en matière d'intervention humanitaire.

La communauté internationale, sous la supervision de l'OCHA, a dépensé un total de *trois milliards cinq cent cinq millions trois cent cinquante deux mille deux cent vingt-deux* (3.505.352.222) dollars américains au profit des rescapés du 12 janvier 2010. De cette somme faramineuse, *un milliard quatre-vingt un million cinq cent quatre vingt six mille* (1.081.586.000) dollars américains sont dépensés dans des secteurs très précis tels que l'agriculture, l'éducation, la santé, la communication, etc. tel que présenté dans le tableau³ ci-dessous.

Filière	Montant dépensé	%
Agriculture	31.526.150 \$ US	2.9
Coordination et support	21.998.478 \$ US	2.0
Coordination/gestion de camp	36.196.220 \$ US	3.3
Relèvement rapide	53.742.941 \$ US	4.9
Education	85.523.861 \$ US	7.9
Communication d'urgence	782.460 \$ US	0.1
Aide alimentaire	353.534.757 \$ US	32.7
Santé	104.069.888 \$ US	9.6
Logistiques	64.629.799 \$ US	6
Nutrition	46.236.495 \$ US	4.3

³ OCHA Financial Tracking Service, Flash appeal/Haiti revised humanitarian appeal, January – December 2010, table D.

Protection	42.940.134	\$ US	4.0
Abris et articles non alimentaires	102.276.697	\$ US	9.4
Eau, sanitation et hygiène	97.216.853	\$ US	9
Cluster non spécifié	40.911.267	\$ US	4
Total	1.081.586.000 \$ US		100

Malgré l'importance de ces fonds engagés, l'aide humanitaire n'a pas contribué à améliorer les conditions de vie de la population réfugiée dans les camps.

M. Intempéries

Au cours de l'année 2010, plusieurs tempêtes tropicales ont frappé différentes régions du pays dont entre-autres **Port-au-Prince**, **Cap-Haïtien**, **Miragoane**, **Cayes**, **Jérémie**. Des personnes ont perdu la vie. Plusieurs maisons ainsi que des milliers de tentes ont été endommagées ou détruites. Des têtes de bétail ont été emportées, des plantations ravagées. Ajouté à cela, des inondations et des glissements de terrain ont été répertoriés dans plusieurs zones du pays. A titre d'exemple :

- ✓ En février 2010, des pluies torrentielles ont provoqué un glissement de terrain dans la ville du **Cap-Haïtien**, provoquant le décès de *quatre* (4) enfants alors en pleine salle de classe. *Deux* (2) autres sont blessés.
- ✓ Les départements du **Sud** et des **Nippes** ont aussi été, en février 2010, lourdement frappés par les intempéries qui ont provoqué la mort de *neuf* (9) personnes dont *cinq* (5) à **Gelée**, *une* (1) à **Cavaillon** et *trois* (3) autres à **Torbeck**, dans le département du **Sud**. *Trois* (3) personnes sont portées disparues, *deux* (2) à **Cavaillon** dans le département du **Sud** et *une* (1) à **Miragoane** dans le département des **Nippes**.
- ✓ Le 24 septembre 2010, une tornade a frappé la capitale du pays, à la suite de laquelle *cinq* (5) personnes ont perdu la vie. Des milliers de tentes ont été emportées et des arbres déracinés.
- ✓ Le 9 novembre 2010, l'ouragan Thomas a frappé diverses régions du pays causant des pertes humaines et matérielles importantes. En effet, *vingt* (20) personnes ont trouvé la mort, *sept* (7) sont portées disparues et *trente-six* (36) autres sont blessées. *Huit cent quatre-vingt cinq* (885) maisonnettes ont été détruites, *cinq mille soixante neuf* (5.069) autres sont endommagées. Cet ouragan a entraîné *cinq mille neuf cent cinquante quatre* (5.954) sans abris. Dans la seule commune de Port-au-Prince, au moins *dix-sept* (17) personnes ont perdu la vie et *cinq* (5) autres sont portées disparues.

- ✓ Le 14 novembre 2010, dans la localité **Gommier**, située à l'entrée de la ville de **Jérémie**, dans le département de la **Grand'Anse**, une montée des eaux de mer a causé la mort de Bernard Geffrard, âgé de soixante (60) ans. Au moins *trente* (30) maisons ont été détruites et *cinquante* (50) autres, endommagées.

IV. SITUATION DU PAYS SUR LE PLAN POLITIQUE

A. Sécurité

Plusieurs individus en provenance de zones jadis réputées de non droit dans le pays ont été, grâce aux efforts conjugués de la PNH et de la MINUSTAH, arrêtés, inculpés et gardés en détention préventive pour des crimes spectaculaires. Le 12 janvier 2010, *huit* (8) prisons du pays s'étant vidées d'une partie de leur population, les évadés, estimés à *cinq mille cent quatre-vingt six* (5.186), sont retournés dans leur fief où ils ont tenté de reprendre le contrôle de leurs anciens territoires. Environ *mille cinq cents* (1.500) d'entre eux ont été réapprehendés.

Aujourd'hui, la violence est en recrudescence notamment dans les zones affectées par le séisme. En effet, pour la période allant du 27 janvier au 31 décembre 2010, pour la seule région métropolitaine, au moins *cinq cent cinquante neuf* (559) personnes ont été tuées dont *quatre cent soixante neuf* (469) par balles, *trente-deux* (32) par lapidation, *dix* (10) par arme blanche, *deux* (2) par carbonisation, *quatre* (4) suite à des actes de violence physique. *Quarante-deux* (42) morts sont en provenance des centres pénitenciers de la capitale.

Dans les camps et centres d'hébergement, l'insécurité augmente au jour le jour. Les cas les plus fréquents sont le vol et les agressions physiques. En effet, il ne se passe de jour sans qu'au moins une tente ait été cambriolée, déchirée à l'aide d'arme contondante. L'absence d'électricité favorise cette situation qui n'interpelle pas les autorités étatiques. Si dans de rares camps et centres d'hébergement, des patrouilles policières fixes sont établies, dans la majorité des cas, la population déplacée est livrée à elle-même. En effet, dans les sites de relocalisation, les espaces mis à la disposition de la force publique ne sont généralement pas exploités. Conséquemment, les personnes déplacées utilisent ces espaces pour monter leur propre abri.

Parallèlement, une recrudescence des cas de violences sexuelles perpétrées à l'encontre de jeunes filles, sont enregistrés dans les sites d'hébergement et de relocalisation. Cette situation est favorisée par l'absence des forces de l'ordre,

la non-alimentation des sites d'hébergement en énergie électrique. En effet, de janvier à décembre 2010 *quatre-vingt sept* (87)⁴ cas de viols ont été enregistrés.

B. Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH)

Le 17 janvier 2010, *cinq* (5) jours après le séisme, l'Etat d'urgence a été décrété par le gouvernement PREVAL / BELLERIVE sur toute l'étendue du territoire, ce, pour une période allant jusqu'à la fin du mois pour être renouvelé le 31 janvier 2010. Par la suite, le gouvernement, à travers un projet de loi portant amendement de la Loi sur l'Etat d'urgence du 9 septembre 2008, a sollicité du corps législatif une prolongation de l'Etat d'urgence pour une période de *dix-huit* (18) mois.

Cette loi, à la faveur de laquelle la *Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH)* est créée, a été votée et publiée dans le Moniteur le 19 avril 2010. La CIRH est composée de *vingt-neuf* (29) membres dont *deux* (2) non investis du droit de vote. Parmi les membres, *treize* (13) sont des étrangers. Ils représentent des pays donateurs et des organisations internationales. Les membres de cette commission sont :

✓ ***Membres avec droit de vote***

Membres haïtiens

1. Jean Max Bellerive, co-président
2. Lucien Francoeur
3. Lucien Jean Bernard
4. Réginald Boulos
5. Georges Henry fils
6. Gary Lissade
7. Jean Claude Lebrun
8. Joseph G. Louis
9. Raoul Pierre Louis
10. Suze Percy Filippini
11. Marie George Salomon
12. Claude Jeudy
13. Jean Rénald Clérismé
14. Jean-Marie Bourjolly

Membres internationaux

15. Président William Jefferson Clinton, co-président

⁴ Sources : Solidarité Fanm Ayisyèn (SOFA) ; Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)

16. Percival J.Patterson,
17. Pierre Duquesne
18. Cheryl Mills,
19. Cristina Barrios,
20. Alexandre Abrantes
21. Stefano Manservisi
22. David Moloney
23. Francisco Arias Cardenas
24. Antonio Ferreira
25. Helen Clark
26. Luis Alberto Moreno
27. Espen Rikter-Svendsen

✓ **Membres sans droit de vote**

28. Marie Carmèle Rose-Anne Auguste
29. Joseph M. G. Bernadel

Aux termes de l'article 14 de la Loi susmentionnée, la CIRH a pour mission de mettre en œuvre le plan de développement pour Haïti, de donner son approbation à des propositions de projets évalués en fonction de leur conformité avec le plan de Développement pour Haïti, d'élaborer et de solliciter des projets compatibles avec les priorités du plan de Développement pour Haïti et de décider de la redevabilité des soumissions externes. Elle doit travailler dans des secteurs divers tels que l'éducation, le logement transitionnel, le logement permanent, l'agriculture, etc.

Quatre (4) rencontres ont déjà été organisées respectivement les 17 juin, 17 août, 6 octobre et 14 décembre 2010. A date, la CIRH a approuvé *soixante deux* (62)⁵ projets pour un montant total *d'un milliard huit cent soixante quinze millions cent mille* (1.875.100.000) dollars américains. Ces projets portent sur l'éducation, la création d'emplois, la construction de logements, etc.

C. Elections

Suite au séisme du 12 janvier 2010, les élections législatives partielles prévues pour le 28 février 2010 ont été reportées sine die par le **Conseil Electoral Provisoire** (CEP). Le pouvoir exécutif a sollicité de l'**Organisation des Nations-Unies** (ONU) la réalisation d'une enquête sur le terrain afin de déterminer si les élections sont possibles ou non. Les résultats de l'étude ayant été positifs, le pouvoir exécutif a, par arrêté présidentiel du 24 juin 2010, mandaté le CEP à réaliser les élections présidentielles et législatives partielles.

⁵ Source : www.cirh.ht/sites/ihrc/en/projets/pages/default.aspx

Le CEP, déjà décrié en raison de sa dépendance vis-à-vis du pouvoir en place, est l'objet de vives contestations suite au traitement des dossiers des candidats à la présidence. En signe de protestation, plusieurs partis politiques ont appelé au boycott des élections présidentielles et législatives. Ils réclament la démission des membres du CEP et la formation d'un autre organisme électoral, crédible et transparent. Faisant fi de ces protestations et s'appuyant sur le rapport positif de l'ONU et le support de la communauté internationale au CEP, le gouvernement PREVAL / BELLERIVE a décidé de réaliser les élections. La date du 28 novembre 2010 a été retenue.

La campagne électorale a été déclarée ouverte par le CEP le 27 septembre 2010 pour prendre fin en date du 26 novembre 2010. Cette campagne, émaillée d'agressions verbales, d'interruptions de meetings, d'attaques perpétrées à l'encontre de responsables et de partisans politiques, s'est soldée par la mort de deux (2) personnes, à **Beaumont**, dans le département de la **Grand'Anse**. Il s'agit de Jean WILNER et Tressalant PAUL, alias Ti Papa. Plusieurs blessés par balles et à l'arme blanche ont aussi été recensés.

Parallèlement, le processus d'enregistrement des nouveaux électeurs est une source constante de problèmes. Les demandes, produites par les potentiels électeurs, n'ont pas toutes été agréées. Les **Cartes d'Identification Nationale** égarées n'ont pas été recouvrées. L'**Office National d'Identification** (ONI) chargé de dresser le **Registre d'Identification Nationale** et de l'épurer de toute personne décédée, légalement déclarée morte, absente, frappée d'incapacité ou d'interdiction de jouissance de ses droits, n'a pas su remplir cette tâche. A l'opposé, le CEP a créé le **Centre d'Opération et de Vérification** (COV), une entité électorale chargée de réaliser le même travail que l'ONI. Le travail accompli sur le terrain par les COV s'est soldé par un échec cuisant.

Le 28 novembre 2010, les élections se sont déroulées dans un désordre généralisé. Les électeurs ont fait le déplacement en masse mais n'ont pas pu accomplir leur devoir civique. Des actes de violence, enregistrés tant la veille qu'au jour même du scrutin, ont contraint plusieurs électeurs à rester chez eux ou à abandonner les centres de vote. Au moins trois (3) personnes ont perdu la vie, plusieurs autres sont blessées. Les personnes tuées ont été répertoriées dans le Département du **Sud**. Elles répondent aux noms de :

1. Lens Cyril ;
2. Kenson Hilaire ;
3. Luksie Joseph alias Ti Djo.

Plusieurs candidats, partisans et sympathisants de partis politiques ont été impliqués dans des actes de violence, de fraudes systématiques et d'irrégularités.

A la mi-journée du 28 novembre 2010, devant la défaillance des listes électorales, la perturbation des votes dans plusieurs centres électoraux, la gravité des irrégularités et l'ampleur des fraudes massives, des candidats à la Présidence se sont réunis en vue de réclamer l'annulation des élections considérées comme un véritable fiasco organisé par le gouvernement PREVAL / BELLERIVE.

En date du 7 décembre 2010, le CEP, sans tenir compte des graves cas de fraudes massives et d'irrégularités, a publié les résultats partiels. Cette publication a soulevé de violentes protestations au cours desquelles, au moins *deux* (2) personnes ont perdu la vie, plusieurs bureaux publics et privés ont été incendiés notamment dans les départements du **Sud** et de l'**Ouest**.

Les deux (2) personnes tuées dans le cadre de ces protestations ont été répertoriées dans le Département du **Sud**. Il s'agit de Jonas MONDESIR et de Rasta ainsi connu. De plus, des institutions publiques ont été pillées et incendiées. Il s'agit de :

- ✓ La Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- ✓ L'Administration des Douanes des Cayes ;
- ✓ Le Parquet du Tribunal de Première Instance des Cayes ;
- ✓ La Mairie des Cayes ;
- ✓ L'Office National d'Assurance Vieillesse (ONA) ;
- ✓ Le Bureau du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- ✓ L'Office Assurance des Véhicules Contre Tiers (OAVCT).

Le Secteur privé a aussi été rudement frappé. Les institutions suivantes ont été pillées et incendiées. Citons entre autres :

- ✓ Le Centre de Formation Technique des Cayes ;
- ✓ La Radio Lebon F.M. ;
- ✓ L'Unité Shop ;
- ✓ Le Supermarché Oriol.

Dans le département de l'**Ouest**, les bureaux de la plateforme politique INITE localisés à la **Rue Rivière** et à **Delmas** sont pillés et incendiés. Des magasins situés à **Pétion-ville** ainsi que des bâtiments privés sont l'objet d'attaques par jets de pierre.

La commission mixte **Organisation des Etats Américains** et **Communauté des Caraïbes** (OEA / CARICOM) a, au lendemain du scrutin, affirmé qu'en

dépit des diverses protestations pré-électorales et irrégularités constatées, le processus électoral ainsi que le scrutin du 28 novembre 2010 peuvent être considérés comme étant valides. Cependant, le reste de la communauté internationale, considérant que les résultats partiels ne reflètent pas leurs observations, réclament la vérification des procès-verbaux au centre de tabulation.

Le Président René PREVAL a, en dehors de la Constitution et de la Loi électorale, sollicité du secrétaire général de l'OEA une mission d'experts dont les objectifs principaux sont de :

- ✓ Réviser à la lumière des législations nationales, les pratiques, procédures et procédés appliqués lors des élections présidentielles du 28 novembre 2010 ;
- ✓ Fournir au CEP un rapport relatant les conclusions de la Mission concernant l'exactitude du processus de tabulation ainsi que tout ajustement, le cas échéant, pour rendre plus exacts les résultats tabulés. Ce rapport doit être assorti de recommandations ;
- ✓ Accroître la confiance du peuple haïtien dans le résultat final de l'élection du 28 novembre 2010.

Au 11 janvier 2011, les résultats définitifs ne sont pas encore publiés et la date du second tour des élections reste incertaine alors que le mandat du Président de la République touchera à son terme le 7 février 2011.

Nonobstant le caractère illégal de cette mission, les haïtiens ont été écartés de la recherche de solutions à la crise postélectorale. Le scrutin du 28 novembre 2010 a été réalisé en vue d'élire *un* nouveau président, *quatre vingt dix neuf* (99) députés et combler les *onze* (11) postes vides au Sénat. Cependant, les termes de référence de la Mission ne concernent que les résultats pour les présidentielles.

V. SITUATION DU PAYS SUR LE PLAN ECONOMIQUE⁶

L'année 2010 est considérée par les experts comme étant la pire année qu'Haïti ait connue en matière économique. Le **Produit Intérieur Brut** (PIB) a connu une contraction de 5 %. Le séisme du 12 janvier 2010, avec comme corollaire, la décapitalisation des secteurs formel et informel de l'économie nationale et le déclin du secteur manufacturier est à la base de cette détérioration

⁶ Source : Les comptes Economiques en 2010 (Estimations Préliminaires), **Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique** (IHSI) Publication Annuelle de l'IHSI # 16, décembre 2010

économique, en dépit du fait que *trois milliards, cinq cent cinq millions trois cent cinquante deux mille deux cent vingt deux* (3.505.352.222) dollars américains sont dépensés pour venir en aide aux victimes du séisme du 12 janvier 2010. Une comparaison entre les années 2009 et 2010 faite par le **Fonds Monétaire International** (FMI) renseigne sur la contraction de l'économie nationale au cours de l'année 2010 en tenant compte de la baisse du PIB.

Les fêtes de fin d'année se sont déroulées dans le pays de manière inaperçue. Faute de moyens, la population n'a manifesté aucun intérêt à ces réjouissances annuelles. Les étalagistes ainsi que les commerçants du secteur formel se sont plaint de n'avoir pas vendu leurs marchandises, ce, contrairement aux années antérieures.

Parallèlement, dans un rapport publié en octobre 2010 par **Transparency International** portant sur l'indice de perception de corruption, sur *cent soixante dix-huit* (178) pays, Haïti est classée au 146^{ème} rang.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Le séisme du 12 janvier 2010 a rudement frappé le pays et a laissé des séquelles indélébiles. Les pertes humaines et matérielles sont immenses.

Dans des circonstances aussi dramatiques, le rôle de l'Etat aurait dû se trouver renforcé. En effet, l'Etat aurait dû être omniprésent dans la coordination des activités de secours, dans la reprise des activités quotidiennes, dans la distribution de l'aide humanitaire afin de s'assurer que l'aide destinée aux victimes arrive à ceux qui en ont vraiment besoin. La présence de l'Etat aurait dû aussi se faire sentir dans des mesures de reconstruction sur des bases scientifiques, dans des propositions de normes nouvelles adaptées à la nouvelle réalité. Pourtant, aujourd'hui, l'Etat haïtien est devenu plus faible et plus amorphe que jamais.

Il est regrettable que le gouvernement PREVAL / BELLERIVE n'ait pas su, au cours de cette première année, prendre les mesures qui s'imposent en vue d'exploiter ce cataclysme comme une opportunité à faire démarrer le pays sur de nouvelles bases politiques, sociales et économiques. Au contraire, tout semble s'organiser en vue de maintenir le statu quo et d'écartier la population des différentes décisions engageant son avenir. Le gouvernement, de concert avec la communauté internationale, a proposé un plan de reconstruction nationale sans consulter les secteurs vitaux du pays. Ce plan sera mis en œuvre par la CIRH composée d'étrangers et d'Haïtiens. Cette commission, qui travaille dans l'opacité la plus totale, affirme avoir approuvé des projets représentant plus d'un milliard de dollars américains. A date, aucun de ces projets supposés montés pour embaucher des milliers d'ouvriers, n'est constaté.

La misère de la population, commercialisée à travers le monde, s'est muée en une véritable source de revenus. Des réunions, des Concerts de collecte de fonds, des marathons, des téléthons sont organisés au profit des rescapés du séisme du 12 janvier 2010. Les fonds tirés de ces manifestations sociales passent par des agences internationales et le gouvernement mais ne sont pas arrivés aux victimes. Trois milliards de dollars sont dépensés au nom des victimes du 12 janvier 2010. L'impact de cette somme mirobolante n'est pas mesurable alors que beaucoup de rumeurs font état aujourd'hui de cas de gens qui se sont enrichis impunément à partir de fonds collectés aux noms des victimes du séisme du 12 janvier 2010 ou ont fait une mauvaise gestion des fonds ramassés.

La situation de la population, un an après le séisme du 12 janvier 2010, reste inchangée sinon qu'elle empire avec la propagation du choléra. En effet, la population haïtienne non encore remise de la catastrophe humanitaire engendrée par le séisme du 12 janvier 2010, est frappée par une épidémie de choléra déclarée dans le pays à la mi-octobre. Aujourd'hui, l'épidémie s'est répandue sur tout le territoire national tuant des personnes quotidiennement.

En plus de faire face à des problèmes d'hygiène, d'insalubrité, d'insécurité, etc. les victimes du 12 janvier 2010 sont inquiètes pour leur avenir. En effet, ils sont souvent l'objet d'ultimatum de propriétaires des espaces qu'ils occupent alors que, décapitalisés par le séisme, ils ne s'adonnent à aucune activité génératrice de revenus qui leur permettrait de se trouver un abri.

Le processus électoral, décrié dès le début par une frange de la population haïtienne mais supporté par l'OEA, la CARICOM et l'ONU, a accouché d'un scrutin souillé d'irrégularités, de fraudes massives, de violences ayant engendré des pertes humaines et matérielles. Les résultats partiels ont été publiés par le CEP sur fond de manifestations et de contestations qui se sont soldées par la mort d'au moins *deux* (2) personnes, l'incendie de plusieurs bâtiments publics et institutions privées.

Face à la gravité de la crise post-électorale, une mission d'experts de l'OEA intervient, sur demande du Gouvernement, en vue de vérifier les résultats au centre de tabulation. Dans les termes de référence régissant les attributions de cette mission, pleins pouvoirs lui sont accordés. Cependant, force est de constater que la mission n'est pas aussi indépendante qu'elle devrait l'être. Outre l'inconstitutionnalité de cette Mission, son travail s'est seulement limité aux résultats tabulés pour les Présidentielles alors que les fraudes massives et irrégularités enregistrées dans diverses régions du pays concernaient tant les Présidentielles que les Législatives.

Il est important de signaler que toutes les activités liées au scrutin du 28 novembre 2010 devraient faire l'objet d'une enquête, depuis la distribution des matériels sensibles jusqu'à la tabulation des résultats.

Fort de toutes ces considérations, le RNDDH recommande aux autorités établies de :

- ✓ Rompre d'avec les formes de gouvernements rétrogrades et claniques ;
- ✓ Prendre effectivement à cœur la reconstruction nationale et l'avenir de la population ;
- ✓ Elaborer avec la population des projets générateurs de revenus en vue d'améliorer leurs conditions générales de vie ;
- ✓ Fournir aux déplacés des abris respectant les normes internationales en matière d'habitat ;
- ✓ Prendre des mesures effectives en vue de juguler l'épidémie de choléra dans le pays ;
- ✓ Renforcer les centres de santé, les CTC en ressources humaines et matérielles et placer d'autres CTC tant dans les quartiers défavorisés qu'à proximité des camps et des sites de relocalisation ;
- ✓ Prendre les dispositions pour associer des experts nationaux à la définition des projets d'urbanisme, d'assainissement, de réfection des réseaux d'électricité, d'eau potable, des routes interdépartementales et des ponts pour absorber les milliards de la reconstruction ;
- ✓ Adopter une approche de développement axé sur les droits humains ;
- ✓ Offrir à la population l'opportunité de choisir ses dirigeants par le moyen d'élections honnêtes, crédibles, transparentes et démocratiques.